

COMMUNE DE PETTONVILLE

1, rue de la Mairie

54120 PETTONVILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 17 juin 2022

1. Publicité des actes réglementaires

Considérant que les communes de moins de 3500 habitants doivent choisir un mode de publication entre l'affichage, la publication sous forme électronique ou la publication sur papier des actes réglementaires,
le Conseil municipal décide de rendre publics les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles :
- par publication sur papier.

2. Convention AOS avec la CCTLB

Monsieur le Maire fait part au conseil que la convention liant notre commune au service AOS de la CCTLB pour l'instruction des demandes d'urbanisme prendra fin au 1er juillet 2022.

De ce fait, le conseil approuve le renouvellement de cette convention dans des termes identiques à la convention actuelle et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

4. Décision modification : Arrondis au budget.

Monsieur le Maire fait part au conseil que les comptes de reprise de résultats 001 et 002 ne doivent pas être arrondis au budget. Ils doivent être inscrits au budget pour le montant exact.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour abonder le compte 001 de 5 centimes et le compte 002 de 25 centimes.

5. Contrat enfance jeunesse avec la CAF

Nous sommes signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caf afin de soutenir le financement des accueils petite enfance, enfance et jeunesse, Bafaf, Bafd, séjours (etc.) de notre territoire, notre CEJ prend fin au 31/12/2022. Nous devons dénoncer ce contrat 1 an avant sa fin officielle pour engager un autre contrat à compter du 01/01/2022 : la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce nouveau contrat reprendra les masses financières accordées.

La CCTLB va porter un diagnostic sur l'ensemble de la CC dans le cadre de cette CTG, ce qui nous permettra de travailler ensuite collectivement sur des orientations à 5 ans sur différents thèmes : enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, insertion, etc.

Afin de mettre fin au CEJ, Le conseil approuve la dénonciation du CEJ au 31/12/2021.

6. Nomenclature M57

Le Conseil approuve le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023.

7. Implantation des panneaux "STOP".

Des panneaux "STOP" seront implantés en agglomération suivant l'arrêté municipal en date du 14 juin 2022.

6. Divers

Suite à une demande de mise à disposition de la salle communale, une fois par semaine, de 20 à 22 heures, pour exercer diverses activités (tricot, couture,...), le conseil donne son accord de principe.

Les modalités de location avec la future association seront fixées ultérieurement.

Vu pour être affiché le 18 juin 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PETTONVILLE, le 18 juin 2022

Le Maire

